



- INTERNATIONAL
- POLITIQUE
- SOCIÉTÉ
- ÉCO
- CULTURE
- IDÉES
- PLANÈTE
- SPORT
- SCIENCES
- TECHNO
- STYLE
- VOUS
- ÉDUCATION
- ÉDITION ABONNÉS

# Société



- SOCIÉTÉ
- Police et justice
- Éducation
- Enquête
- Santé
- Centenaire 14-18
- Immigration et diversité
- Religions
- Banlieues
- Logement

## Affaire du Carlton : la Cour de cassation rejette le dépaysement

Le Monde.fr avec AFP | 09.11.2011 à 15h40 • Mis à jour le 09.11.2011 à 21h00

Abonnez-vous à partir de 1 € Réagir Classer Partager

Classer

PAS LE TEMPS DE LIRE CET ARTICLE ?



Conservez-le pour le consulter plus tard. Abonnez-vous au Monde.fr

Déjà abonné ?

Adresse e-mail

Mot de passe

Partager

### ALERTE

11:04

#### L'ex-numéro deux de Renault va diriger PSA

Carlos Tavares succédera à Philippe Varin en 2014 à la présidence du directoire de PSA. Un conseil de surveillance extraordinaire du constructeur automobile doit valider ce recrutement, lundi 25 novembre. L'annonce officielle sera faite dans la soirée ou, au plus tard, mardi matin avant l'ouverture de la Bourse.

Partager



Recommander Envoyer 25 personnes le recommandent. Inscription pour voir ce que vos amis recommandent.



Le dossier de l'affaire Carlton restera à Lille. La Cour de cassation a rejeté le dépaysement, suivant les recommandations du parquet de ne pas dessaisir les

juges d'instruction lillois chargés de cette affaire de proxénétisme à l'hôtel Carlton, une enquête dans laquelle le nom de Dominique Strauss-Kahn est cité.

Ce dépaysement était réclamé par le parquet général de Douai, à la suite de la demande du procureur de Lille, le 25 octobre. Pour justifier sa position, ce dernier s'appuyait sur l'article 665-2 du code de procédure pénale, rappelant *"la nécessité pour la justice d'être impartiale et d'apparaître impartiale"*.

*"Or, dans la mesure où des officiers de police judiciaire, qui apportent régulièrement des affaires aux magistrats, et qu'un avocat pénaliste qui plaide quotidiennement à Lille, sont mis en cause dans ce dossier", Frédéric Fèvre estimait que "l'impartialité de la justice est susceptible d'être mise en cause". "Les magistrats du parquet comme ceux du siège connaissent très bien les personnes qui vont être jugées", ajoutait-il.*

#### "PERTE DE TEMPS"

Mais au cours de l'audience, l'avocat général, Christian Raysséguier, avait estimé que ce dépaysement n'avait *"pas de sens"* et serait *"une perte de temps"*, alors que le dossier *"avance et est très avancé"*. Deux avocats de personnes mises en examen avaient également réclamé le maintien du dossier à Lille.

*"C'est une grande satisfaction qui traduit également un consensus à l'audience. A la fois l'avocat général et les avocats de personnes mises en examen avaient tous conclu au rejet de la requête avec des arguments identiques de part et d'autre", a réagi M<sup>e</sup> Pierre Soulier, l'avocat du Carlton.*

Frank Berton, avocat du directeur du Carlton, a lui aussi salué la décision de la Cour, estimant que cela *"garantit l'indépendance des magistrats lillois"* : *"Le maintien du dossier à Lille est une victoire importante, qui va faire avancer l'enquête et surtout ne pas la retarder."* Pour M<sup>e</sup> Berton, cette décision constitue en outre *"un véritable désaveu et une giffe"* adressés au parquet général de Douai. *"Depuis le départ, cette demande de dépaysement n'était ni justifiée ni légitime"*, a estimé l'avocat.

#### LE DIRECTEUR DU CARLTON REMIS EN LIBERTÉ

Mercredi, le directeur de l'Hôtel Carlton, mis en examen pour proxénétisme aggravé en bande organisée et incarcéré depuis un mois, devait être remis en liberté sous contrôle judiciaire dans la soirée. Francis Henrion *"a été entendu hier pendant sept heures par les juges d'instruction. Après l'audition, j'ai présenté une demande de remise en liberté qui a été acceptée aujourd'hui"*, a expliqué son avocat M<sup>e</sup> Frank Berton.


Dans le cadre de sa remise en liberté sous contrôle judiciaire, Francis Henrion aura interdiction de quitter le territoire, obligation de pointage tous les mois et devra payer une caution de 15 000 euros.

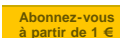
Au total, huit personnes ont été mises en examen dans cette affaire, principalement pour proxénétisme aggravé en bande organisée, dont un avocat et le commissaire de police Jean-Christophe Lagarde.

**Lire : Les surprises ramifications d'une enquête menée depuis huit mois**

 Recommander

 Envoyer

 25 personnes le recommandent. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis recommandent.

 Abonnez-vous à partir de 1 €

 Réagir

 Classer





Partager     